

Affiche réglementaire à apposer à la suite de l'application d'un pesticide en milieu urbain

Juillet 2025

L'affiche au verso est rendue disponible aux fins de l'application de l'article 72 du [Code de gestion des pesticides](#).

72. L'affiche visée à l'article 71 doit mesurer 12,7 cm sur 17,7 cm, être placée bien en vue, résister aux intempéries et contenir les mentions, le pictogramme et l'avertissement suivants :

1° au recto:

- a) au haut de l'affiche, la mention « TRAITEMENT AVEC PESTICIDES » ainsi que l'avertissement « **NE PAS ENTRER EN CONTACT AVANT LE :** », avec, à la suite de cet avertissement et en caractères lisibles, la mention de la date et de l'heure de la fin de la période d'interdiction, laquelle doit correspondre à un délai d'au moins 24 heures après l'application du pesticide;
- b) sous les mentions précédentes, le pictogramme suivant:



- c) sous le pictogramme, l'identification des végétaux ou des matériaux inertes qui ont été traités;
- d) au bas de l'affiche, la mention suivante: « Laisser sur place un minimum de 24 heures »;

2° au verso:

- a) les mentions suivantes :
 - i. « Date et heure de l'application : »
 - ii. « Ingrédient actif : »
 - iii. « Numéro d'homologation : »
 - iv. « Titulaire du permis : »
 - v. « Adresse : »
 - vi. « Numéro de téléphone : »
 - vii. « Numéro de certificat : »
 - viii. « Titulaire du certificat : (initiales) : »
 - ix. « Centre Anti-Poison du Québec : »

avec, pour chacune des mentions indiquées ci-dessus, les renseignements concernant la date et l'heure de l'application du pesticide, le nom commun de l'ingrédient actif du pesticide utilisé, le numéro d'homologation du pesticide, le nom du titulaire de permis, son adresse et son numéro de téléphone, le numéro de certificat de la personne qui est responsable de l'exécution des travaux, son nom et l'apposition de ses initiales ainsi que le numéro de téléphone du Centre Anti-Poison du Québec.

L'affiche ne peut contenir d'autres renseignements que ceux prévus au premier alinéa sauf une mention indiquant qu'une application de fertilisant a été effectuée.

RECTO

TRAITEMENT AVEC PESTICIDES
NE PAS ENTRER EN CONTACT AVANT LE :

Date et heure



☐ Pelouse ☐ Arbre ou arbuste
☐ Matériaux inertes ☐ Autres végétaux

Laisser cette affiche sur place
un minimum de 24 heures

VERSO

☐ Application de fertilisant

Date et heure de l'application :

Ingrédient actif :

Numéro d'homologation :

Titulaire de permis :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéro de certificat :

Titulaire de certificat : (initiales) :

Centre Anti-Poison du Québec :

17,7 cm

12,7 cm